

**Concours « 15 ans ça se fête »
Mai 2012**

Règlement détaillé :

Comment participer

1. Pour être admissible à ce concours, vous devez avoir dûment rempli le bulletin de participation figurant sur le site Internet de la Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf au www.velopistejcp.com.
2. Les participants pourront s'inscrire au concours à partir du 1^{er} mai 2012. La limite de participation au concours est fixée au 31 mai 2012 à 23h59. Limite d'une inscription, par jour, par personne.

Tirage

3. Le tirage au sort ainsi que la désignation du gagnant se feront le 1^{er} juin 2012 à 9h00, au bureau administratif de la Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf, situé au 100-5, avenue Saint-Jacques à Saint-Raymond (Québec), G3L 3Y1.
4. Sur le formulaire d'inscription, il y aura une question d'habileté qui sera la suivante : Nommez une des municipalités ou villes traversée par la Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf. La personne gagnante sera choisie au hasard parmi les inscriptions reçues ayant répondu correctement à la question d'habileté. La personne gagnante recevra un appel téléphonique ou un courriel avant le 5 juin 2012. La personne gagnante recevra son prix par la poste. Elle devra alors réserver elle-même auprès de l'Auberge la Bastide en mentionnant le code inscrit sur le certificat cadeau.
5. Les responsables du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations à ce concours si la personne tente de participer de façon contraire au règlement ou de façon inéquitable (ex : participations excédant la limite permise, piratage informatique etc...)

Prix

6. Ce prix comprend :
La nuitée et le déjeuner gourmand pour deux personnes à l'Auberge la Bastide de Saint-Raymond. La valeur approximative de ce prix : 157\$ taxes et services inclus.
7. La date limite pour utiliser le certificat-cadeau est spécifiée sur le document, après quoi il ne sera plus valable.
8. Le séjour doit avoir lieu avant le 15 octobre 2012, selon les disponibilités.
9. Une réservation doit être faite au préalable et ce, directement chez les fournisseurs offrant le forfait.
10. La personne gagnante devra remettre à la personne responsable l'original du certificat-cadeau. Dans le cas où le détenteur n'a pas en sa possession l'original, le

fournisseur refusera d'honorer la réservation. Sous aucune considération, une copie ou toute forme de reproduction ne sera acceptée.

Règlements généraux

11. Le prix devra être accepté tel que décerné ; il ne peut être substitué, échangé en partie ou en totalité contre une somme d'argent ou transféré. Tous les autres frais ou dépenses que ceux spécifiquement stipulés ci-dessus, comme étant inclus dans le prix, seront à la charge du gagnant.
12. Tous les frais excédant la valeur du prix seront la responsabilité du détenteur du certificat-cadeau. Une annulation de la réservation, pour quelque raison que ce soit, entraîne automatiquement l'annulation du billet ou certificat-cadeau. La réservation sera acceptée selon la disponibilité des chambres.
13. La personne gagnante autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, sa photographie, son image et / ou sa voix à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de rémunération.
14. Ce concours est ouvert à toutes personnes âgées de 18 ans et plus résidant au Canada, à l'exception des employés et dirigeants de la Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf et de l'Auberge la Bastide ainsi que des personnes domiciliées à la même adresse ou membres de leur famille immédiate.
15. La Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf n'assume aucune responsabilité pour les bulletins de participation perdus ou reçus en retard, quelle que soit la raison. Les bulletins de participation deviennent la propriété de la Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf et peuvent être utilisés à des fins promotionnelles par celle-ci ou par des tiers. Si vous désirez que votre nom soit rayé des listes d'envoi utilisées par La Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf, veuillez faire parvenir votre demande par la poste au : 100-5, avenue Saint-Jacques, Saint-Raymond, (Québec) G3L 3Y1 ou par courriel à spjcp@cite.net.
16. Le gagnant dégage de toutes responsabilités La Véloposte Jacques-Cartier et son personnel, en cas de blessure, d'accident, de perte ou de tout autre problème relié de façon quelconque au prix.
17. Le règlement du concours est disponible sur notre site Internet : www.velopostejcp.com